

TERRE DE DIATOMÉE INSECTICIDE POUDRE

BARRIÈRE PHYSIQUE / POUDRE SÈCHE
HABITAT / LOGEMENTS D'ANIMAUX

Présentation

DIGRAIN TERRE DE DIATOMÉE INSECTICIDE POUDRE est un insecticide - acaricide en poudre prévu pour une utilisation domestique contre les nuisibles comme la fourmi (*Lasius niger*), le lépisme argenté (*Lepisma saccharina*), le cloporte rugueux (*Porcelio scaber*), la puce du chat (*Ctenocephalides felis*) et la dermanysse des volailles (*Dermanyssus gallinae*).

Substance active : 1000g/kg de silicium dioxide / Kieselghur (N° CAS 61790-53-2).

Mode d'action

DIGRAIN TERRE DE DIATOMÉE INSECTICIDE POUDRE possède un effet déshydratant élevé contre les nuisibles rampants. Le produit est à appliquer de préférence dans les endroits de passage préférés des nuisibles ou dans leurs cachettes.

Effet instantané : les insectes rampants se couvrent de poudre lors de leurs mouvements. La poussière de silice se fixe sur la carapace des insectes et son puissant pouvoir d'absorption conduit au dessèchement des insectes qui meurent ensuite rapidement.

Utilisation

Contre les nuisibles comme la fourmi, le cloporte rugueux, le lépisme argenté (poisson d'argent) :

Le produit peut être appliqué dans différents lieux tels que la cuisine, la cave et les pièces de vie ainsi que sur les surfaces stables et sèches situées à proximité de l'habitation (dans les fissures de mur, joints de terrasse etc.). Recouvrir de poudre les nids et les lieux de passage du parasite ou former des écrans poudreux.

Dose d'application : 30-50 g/m², environ 5 à 10 g par mètre linéaire. Recouvrir de poudre les cachettes et les lieux de passage des nuisibles ou former des écrans poudreux de 0,2 cm de haut et de 0,5 cm à 2 cm de large en appliquant environ 5 à 10 g par mètre linéaire.

Contre les ectoparasites : traitez l'environnement des animaux domestiques sans traiter les animaux eux-mêmes. Les insectes nuisibles sont éliminés sur le trajet de l'animal hôte.

Contre la puce : recouvrir de poudre les cachettes et les nids du nuisible ou former des écrans poudreux. La couche de poudre doit être répartie le plus uniformément possible et doit être bien visible. Une application directe sur la niche de l'animal domestique est possible.

Dose d'application : 30-50 g/m², environ 5 à 10 g par mètre linéaire. Recouvrir de poudre les cachettes et les nids des nuisibles ou former des écrans poudreux autour des litières en appliquant environ 5 à 10 g par mètre linéaire.



Référence et conditionnement

Réf. I7211 - Flacon poudreur de 230g

Précautions d'utilisation

Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, enlever les insectes morts après un traitement réussi (garder la couche poudreuse qui assurera un contrôle préventif sur le long terme).

TP18. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Utilisez les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez une ventilation adéquate et évitez de respirer la poussière. Le port d'un masque anti-poussière de type FFP est recommandé. La TERRE DE DIATOMÉE s'utilise à l'intérieur et autour des habitations et logements.

Ne pas appliquer directement sur les animaux. Conserver dans un milieu froid et sec. Tenir hors de la portée des enfants. N'utilisez que pour les utilisations prévues. Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé.